

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2008

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Laure FOURNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 40.

I - ACHAT DE REPAS POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération n° 90/2008 :

Vu le code des marchés publics et notamment son article 30, relatif aux marchés de services non listés à l'article 29 du code,

Vu l'annexe II B de la directive européenne 2004/CE/18 du 31 mars 2004 listant les marchés de service dont le régime est transposé à l'article 30 du code des marchés publics,

Considérant que les services de restauration collective relève des marchés de service de l'article 30,

Considérant que le maire a eu recours à une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour négocier avec des entreprises compétentes, la fourniture de repas préparés à l'avance pour le service de restauration scolaire,

Considérant qu'après analyse des différentes offres et négociation, la proposition de la Société API RESTAURATION répond le mieux aux besoins de ce service,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de signer un contrat d'un an reconductible 3 fois avec cette société sur la base d'un prix unitaire de repas de :

- 2,32 € HT (2,45 € TTC) pour les enfants en maternelle ;
- 2,51 € HT (2,65 € TTC) pour les enfants en primaire ;
- 2,65 € HT (2,79 € TTC) pour les adultes.

Après avis de la commission d'appel d'offre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer un marché à commandes avec la Société API RESTAURATION pour la fourniture de repas préparés à l'avance destinés au service de restauration scolaire, pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

II - CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

1 – Renforcement de canalisations pour la défense incendie, fourniture et pose de poteaux incendie, reprise de branchements eau potable et renouvellement branchements plomb rues Saint Vincent et Saint Martin

Délibération n° 91/2008 :

Vu la décision du Conseil Municipal d'entreprendre des travaux eau potable et incendie Rue St Vincent et Rue St Martin,

Vu la mise en concurrence pour un marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage lancée par Monsieur le Maire,

Vu la proposition de la Commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2008,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres à la société Béta Voirie pour la somme de 5 961,95 € TTC.

2 – Création de voirie chemin dit De Derrière les Jardins

Délibération n° 92/2008 :

Vu la décision du Conseil Municipal d'entreprendre des travaux de voirie chemin dit de « Derrière les Jardins »,

Vu la mise en concurrence pour un marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage lancé par Monsieur le Maire,

Vu la proposition de la Commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix contre Messieurs Patrick SALGADO et Pascal JOBART, autorise le Maire à signer le marché attribué par la Commission d'appel d'offres à la société Béta Voirie pour la somme de 6888,96 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

